

222C1997
FR0013482791-FS0641

3 août 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NACON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2022, la société Bigben Interactive SA (396 rue de la Voyette, 59273 Fretin) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2022, le seuil de 2/3 du capital de la société NACON et détenir 56 616 003 actions NACON représentant 106 120 132 droits de vote, soit 65,59% du capital et 75,15% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une distribution en nature d'actions NACON réalisée par la société Bigben Interactive (cf. notamment communiqués diffusés par la société Bigben Interactive les 17 juin et 29 juillet 2022).

¹ Sur la base d'un capital composé de 86 321 932 actions représentant 141 202 344 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.